

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1525

75 - Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police

LUMIÈRES DE LA VILLE.

Objet : réunir tout ce qui a trait à la ville et éveiller les consciences à propos du fait urbain ; faire de l'éducation populaire autour des sujets urbains, du cadre de vie, de l'écologie et de la solidarité dans les villes afin de faire émerger le principe d'urbanité comme un droit pour tous création et exploitation d'un titre de presse imprimé ou d'un service de presse en ligne ayant vocation à répondre aux critères de reconnaissance de la CPPAP ; ayant la maîtrise éditoriale sur le média qu'elle va développer, l'association pourra proposer : un service édité « à titre professionnel » ; un contenu, utilisant essentiellement le mode écrit, renouvelé régulièrement et daté ; un contenu « original, composé d'informations présentant un lien avec l'actualité et ayant fait l'objet [] d'un traitement à caractère journalistique » ; un contenu « d'intérêt général », celui-ci étant défini dans des termes proches de ceux retenus pour la presse imprimée (article D18 du Code des postes et des télécommunications électroniques) ; un contenu ne présentant pas un caractère violent ou pornographique ; un service en ligne ne constituant pas un « instrument de publicité ou de communication » et n'apparaissant pas comme « l'accessoire d'une activité [] commerciale »

Siège social : 115, rue du Faubourg du Temple, Ldv Studio Urbain, 75010 Paris.

Site internet : <https://lumieresdelaville.net/>.

Date de la déclaration : 18 octobre 2021.